

## **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre**

---

<b>Décision de l'Assemblée générale de l'ACG</b>	<b>:</b>	<b>15 février 2023</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	<b>:</b>	<b>20 février 2023</b>
<b>Délai d'opposition</b>	<b>:</b>	<b>11 avril 2023</b>
<b>Délai de réception des résolutions à l'ACG</b>	<b>:</b>	<b>17 avril 2023</b> (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

### **Contexte**

Avant tout, il faut relever que cette demande avait été mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2022, mais qu'en raison de la nécessité d'un vote urgent pour le soutien au sans-abrisme et la mobilisation de ce fait d'une part importante des ressources financières du Fonds intercommunal, elle avait été retirée avec l'engagement de l'ACG d'une reprise du dossier au début de l'année 2023.

La récente rénovation du bâtiment de la place de Neuve abritant le Grand Théâtre a coûté 73 millions.

Le Fonds intercommunal a soutenu cette opération par deux subventions, une première de 3 millions allouée en 2014, puis une seconde de 1,5 millions, attribuée à titre exceptionnel en novembre 2018, pour contribuer aux frais d'équipements et de mobiliers induits par la double exploitation de l'Opéra des Nations et de celui de la place de Neuve.

Les contributions de l'ACG étaient motivées notamment par le fait que 39% des personnes abonnées du Grand Théâtre sont domiciliées dans les autres communes genevoises que la Ville de Genève.

La Ville de Genève doit maintenant faire face à une nouvelle étape de rénovation qui concerne les machineries du Grand Théâtre. En effet, la salle et la scène avec ses installations techniques n'étaient pas intégrées aux rénovations subventionnées en 2014 et 2018.

Au total, cette deuxième opération de rénovation des machineries avoisinera les 30 millions. Ce montant a été réévalué à la fin de l'année 2022 par la Ville de Genève en lien avec l'abandon de la technologie hydraulique pour les treuils (renoncement de l'entreprise spécialisée mandatée) au profit d'un système électromécanique plus coûteux à l'achat mais moins dispendieux à l'exploitation. Cette modification ne change pas le montant sollicité par la Ville de Genève auprès du Fonds intercommunal.



Après avoir examiné les différents aspects du projet, le Conseil du FI a considéré que :

- la condition de la conformité aux buts statutaires du FI est remplie, s'agissant d'un équipement unique dans la région qui présente de fait un important effet de débordement ;
- concernant le montant de la subvention FI, la convention FI-ACG (art. 3 al. 2) stipule que : *« le subventionnement du FI représente en principe de 1 à 20 % du financement communal, un taux supérieur pouvant toutefois être admis si les prestations touchent la majorité des communes ou bénéficient directement à la majorité des communes »*. Les prestations du Grand Théâtre étant assimilées à la règle prescrite par cet article, la subvention de 4 millions demandée, qui représente 21 % du coût total de l'opération, pouvait être acceptée.

Au vu de ce qui précède, le Conseil du FI a approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une nouvelle subvention de 4 millions de francs pour la rénovation des machineries du Grand Théâtre.

Le Comité, à l'unanimité de ses membres, a préavisé favorablement l'octroi de cette subvention par le FI.

À la lumière de ces éléments, l'Assemblée générale de l'ACG a accepté, le 15 février 2023, l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre.